

**2e RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVIS CONJOINT TENUE
LE 20 AVRIL 2023 À 13 H 30 EN FORMULE HYBRIDE AU CÉGEP AT – CAMPUS D’AMOS**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Mot de bienvenue

Mme Lina Dallaire souhaite la bienvenue à tous et explique le déroulement de la rencontre. Afin de répondre à la demande des membres, celle-ci se tiendra en formule hybride à partir du Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue, campus d’Amos et de la plateforme Zoom.

Elle explique les problèmes de logistique rencontrés quant au choix de la salle, ce qui a entraîné un retard dans la transmission de l’information. Elle remercie les membres de leur compréhension.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le quorum est atteint, soit 12/19 membres présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Mme Lina Dallaire présente et commente l’ordre du jour.

L’ordre du jour est adopté comme présenté.

ADOPTÉ à l’unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

M. Réjean Richard mentionne qu’il a siégé à titre de représentant citoyen pour La Motte et qu’il siègera dorénavant sous cette représentation. Le procès-verbal et la liste des membres seront donc corrigés en ce sens.

Le procès-verbal du 3 février 2023 est adopté avec modification.

ADOPTÉ à l’unanimité

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2023

- La révision de la constitution du comité sera faite au même moment du lancement du guide de fonctionnement.
- Les procès-verbaux du 6 juin 2022 (Lithium Amérique du Nord) et du 5 avril 2022 (Authier Lithium) ont été adoptés, ceux-ci seront mis en ligne sur le site de Sayona avec celui du 3 février 2023. Mme Valérie Pelletier est en suivi de dossier.

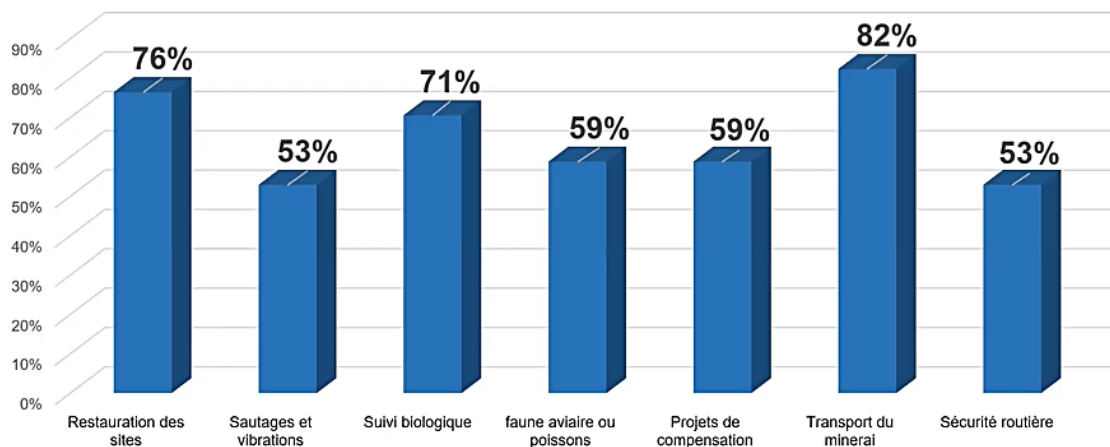
Les autres suivis seront intégrés aux présentations de Mmes Bianca Galimi et Mélanie Benoît, notamment au point 8 de l'ordre du jour.

5. RÉSULTATS DU SONDAGE

À la lumière des résultats, les prochaines rencontres se tiendront le 14 septembre et le 7 décembre 2023. Le mode hybride (Présence et distance en même temps) a été retenu à majorité.

5.1. RENCONTRE ET SUJETS À TRAITER

Mme Lina Dallaire présente les résultats quant aux sujets que les membres souhaitent aborder.



Le transport du minéral, bien qu'il ressorte en premier, ne sera pas abordé aujourd'hui puisque dans le cadre de l'avis de projet, une consultation ciblée sur ce sujet sera organisée. Les membres recevront un complément d'information le moment venu. Consciente que ce sujet suscite beaucoup de discussions et soulève des préoccupations importantes de la part des Municipalités et des citoyens, Sayona fait le choix de soumettre le transport du Minéral à un processus de consultation et ainsi s'assurer de rencontrer les gens et recueillir l'ensemble des informations.

Le sujet de la restauration des sites sera celui présenté aujourd'hui.

À la lumière de ces informations, le comité souligne que, pour réussir à aborder tous les sujets ciblés, il serait important d'aborder plus d'un sujet par rencontre.

En fonction du niveau de détail attendu, il est tout à fait possible de répondre à cette préoccupation et il est convenu que les prochaines rencontres seront planifiées en conséquence.

Afin de respecter la réglementation, il faudra aussi intégrer dans le calendrier des rencontres, certains sujets qui doivent être soumis à l'attention du Comité par Sayona. Un projet de calendrier sera acheminé au Comité d'ici la prochaine rencontre

6. ÉCHOS DES MILIEUX

Des participants font part de certains échos de leur milieu respectif :

- M. René Roy, représentant des riverains du Lac des Hauteurs, mentionne avoir dressé un topo aux résidents quant au projet Authier. Plusieurs questionnements, préoccupations et inquiétudes demeurent et ont été notés. Une rencontre avec les représentants de la minière serait donc à prévoir (transport, revitalisation, etc.). Dossier à suivre.
- M. Éric Comeau, représentant de la municipalité de La Corne, fait part de ses préoccupations quant à l'état et l'entretien du Chemin du Lithium. Les coûts sont importants et sont actuellement assumés par la Municipalité. Il mentionne également des préoccupations en lien avec la vitesse élevée et l'intersection avec la Route 111. Des discussions quant à des investissements et des engagements sont en cours. Les représentantes de Sayona indiquent qu'une rencontre avec le MTQ est prévue dans les prochaines semaines et ce sujet sera ajouté à consultation ciblée. Dossier à suivre.

M. Comeau quitte la rencontre à 13h 57.

7. GUIDE DE FONCTIONNEMENT ET STRUCTURE DES RÉUNIONS

Mme Lina Dallaire souligne la nécessité pour le Comité de se doter d'un guide de fonctionnement permettant d'encadrer les activités du Comité de suivi. Chacun de leur côté, le Comité Authier Lithium et le Comité Lithium Amérique du Nord, avait statué sur les grandes lignes d'un tel guide mais puisque le comité est maintenant conjoint, il est important d'adopter les grandes lignes pour s'assurer de la conformité et de l'efficacité des rencontres, de s'assurer de la compréhension commune des mandats et des objectifs du comité et veiller au maintien d'un climat propice au dialogue et aux échanges. Le Comité mentionne sa volonté d'avoir un guide simple et en cohérence avec sa réalité.

Certains points sont abordés lors de la présentation :

Les obligations légales

- L'obligation de créer un comité de suivis
30 jours après l'émission du bail minier (LAN)
- La création volontaire d'un comité de suivi.
Avant l'émission du bail minier (Authier Lithium)
- La durée de vie d'un Comité de suivi.
Son existence est obligatoire jusqu'au démantèlement et à la restauration du site.
Les principes de souplesse, d'adaptabilité et de rigueur devraient donc guider les participants, et ce, depuis la mise en place du comité jusqu'à la fin des travaux.

Le guide doit refléter les éléments obligatoires par la Loi dont notamment:

- L'Objectif poursuivi (Favoriser l'implication de la communauté)
- La constitution
- La composition
 - . Région de provenance
 - . Indépendance des membres

Selon la Loi, le comité doit être à majorité indépendante. Les critères permettant de statuer sur cette indépendance sont spécifiés dans la Loi et il sera important de s'assurer en continu que la composition du comité respecte cette parité. Un membre dépendant peut siéger au comité en toute légitimité, son statut doit simplement être déclaré.

Chaque membre devra confirmer son statut par le biais d'un formulaire.

- Fonctionnement

- . Réunions (minimalement 1 par année)

L'animatrice présente les grandes lignes quant aux points qui apparaîtront dans le guide et pour lesquels des discussions ont déjà eu lieu dans les deux comités de suivis :

- L'assiduité aux rencontres
- Les sujets d'échange
- Le lieu des réunions
- La fréquence des rencontres
- Les frais remboursables
- Les prises de décision et le quorum
- La contribution des substituts
- Invitation d'expert et personne observatrice
- Publication des documents

- . Les comptes-rendus
- . Les demandes de renseignements
- . La prévention des différends
- . Le financement

- La rétro-information (rapport annuel)

Suite à la présentation, les membres échangent sur la notion de représentation, d'indépendance et de quorum.

Les questions et réponses se trouvent dans le document FAQ (Q.36 et Q.37)

Les documents (procès-verbaux, foire aux questions, rapport annuel) sont accessibles sur le site internet de Sayona (<https://www.sayona.ca/comite-de-suivi-authier-lithium/> et <https://www.sayona.ca/comite-de-suivi-lan/>).

8. **MISE À JOUR DES PROJETS**

Mélanie Benoît, conseillère en environnement

Bianca Galimi, communication et relations avec le milieu

8.1. **SUIVIS DES QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE LA DERNIÈRE RENCONTRE**

- Qualité de l'eau du lac Legendre
- Une visite avec le chef pompier de Barraute sera organisée par le surintendant en SST à la suite de la préoccupation soulevée par monsieur Michel Gagnon.

Une rencontre avec le technicien en prévention des incendies de la MRC est aussi demandée.
- Un membre émet des idées et manifeste de l'intérêt pour participer aux discussions entourant les mesures de compensation possibles. Une rencontre sera planifiée pour discuter de ce sujet.

8.2. **ÉTUDE DE FAISABILITÉ DÉFINITIVE**

L'Étude faisabilité pour le projet Authier lithium combiné à l'exploitation du Complexe de LAN a été déposée ce week-end. Les membres du comité manifeste leur intérêt pour qu'une présentation générale soit faite à la rencontre du 14 septembre prochain. Une personne ressource de Sayona sera invitée pour faire la présentation et répondre aux questions du Comité.

Il est suggéré et accepté que ce sujet soit à l'ordre du jour de la rencontre du 14 septembre prochain. Le document est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://wcsecure.weblink.com.au/pdf/SYA/02654503.pdf>

COMPLEXE LAN

8.3. **AVIS DE NOMINATION**

- Nomination de M. Sébastien Boivin à titre de directeur général du Complexe Lithium Amérique du Nord. Il sera invité à rencontrer les membres du comité ultérieurement.

8.4. **DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS**

- Les opérations de traitement du minerai sont en cours depuis le 27 février dernier.
- Le 15 mars marquait une nouvelle étape avec la production réussie du premier concentré de spodumène (lithium) commercialisable dans son exploitation du Complexe Lithium Amérique du Nord.

8.5. VISITE DU PREMIER MINISTRE

- Le 3 avril 2023, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a rencontré les travailleurs du Complexe LAN
- De son discours on retient qu'avec le démarrage de l'usine au Québec, le Canada est bien positionné par rapport au lithium. Le Canada se distingue d'autres pays en termes de suivis environnementaux et sociaux, deux éléments considérés importants par les investisseurs. C'est une grande fierté qu'une entreprise québécoise ait démarrée la première usine au Canada et l'exploite selon les principes de développement durable.
- Ce fût un évènement important pour l'ensemble de l'organisation.

8.6. PROGRAMME DE SUIVI SONORE – LAC LEGENDRE (1:21)

Sayona a révisé les travaux précédents et a procédé à l'embauche de la firme Soft DB dont le mandat sera de :

- Prendre connaissance de la documentation existante;
- Préparer le programme de suivi sonore (présentation d'une ébauche prévue en septembre 2023);
- Présenter le programme préliminaire lors d'une assemblée avec les citoyens du lac Legendre;
- Mettre à jour le programme.

Il est suggéré que les données soient accessibles aux fins de comparatifs et d'informations de la population ou autres citoyens pouvant être visés par le bruit.

8.7. CAMPAGNE DE FORAGE LAN

Une importante campagne de forage se déroule présentement. L'objectif est de valider si des extensions du gisement de pegmatites à Spodumène du Complexe Lithium Amérique du Nord se trouvent plus à l'est. Le résultat pourrait influencer la durée de vie de la Mine.

La zone de forage est présentée. 50 000 mètres de forage seront effectués. Les forages se déroulent actuellement dans la fosse et s'étendra plus à l'est.

État de la situation :

- Période : du 18 avril au 1^{er} octobre 2023
- 50 000 m de forage planifié
- Afin de présenter cette campagne (objectifs, horaire, sautage, ect) et recueillir les préoccupations citoyennes, les municipalités avoisinantes ont été rencontrées. Voici un résumé des éléments recueillis :

La Corne	Lac Legendre	Barraute	Mont-Vidéo
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune préoccupation soulevée face à la campagne de forage • Suivis des autres dossiers en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de questions en lien avec les opérations en cours • Inquiétude principale soulevée par rapport à l'extension possible de la fosse / expropriation • Rencontre très appréciée de la part des citoyens qui étaient présents 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune préoccupation soulevée face à la campagne de forage • Suivis des autres dossiers en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations soulevées en lien avec: <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de sentier de vélo de montagne • Le camping (bruit, eau) • Les discussions sont toujours en cours avec le Mont-Vidéo

PROJET AUTHIER

8.8. PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Madame Benoit fait une courte présentation de l'historique du projet Authier Lithium :

Avec l'acquisition de LAN en en 2021, des changements substantiels doivent être apportés au projet Authier Lithium notamment en lien avec le concentrateur et le parc à résidus miniers.

En juillet 2022, le ministère informe Sayona que le projet n'est pas soumis à l'obligation de présenter le projet au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) en raison du tonnage.

En septembre 2022, Sayona fait la demande au Ministère de soumettre volontairement le projet Authier Lithium au processus du BAPE. Cette demande est une première au Québec.

Le 21 février dernier, le MELCCFP accepte la demande d'assujettissement exceptionnel du projet Authier au processus du BAPE. C'est donc un retour à la case départ du processus pour le projet Authier Lithium.

Le BAPE (bureau d'audiences publiques sur l'environnement)

Définition et objectifs

- Instance mise en place par le ministre de l'Environnement permettant de conseiller le gouvernement lors d'une prise de décision sur un projet majeur.
- Le BAPE est un processus d'informations et de consultation pour la population sur les enjeux d'un projet dont l'objectif se veut une enquête impartiale pour conseiller les

autorités gouvernementales sur les enjeux écologiques, sociaux, économiques, scientifiques et technologique soulevés par les parties prenantes.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement permet :

- Une prise de décisions éclairées par les gouvernements concernant des projets d'envergure ou suscitant des préoccupations importantes.
- De considérer les volets environnementaux et sociaux aux phases de construction, opération et fermeture d'un projet.
- Au promoteur de concevoir un projet, économiquement et techniquement réalisable, mais également acceptable sur le plan environnemental.

Toutes les étapes de la procédure sont présentées.

- La démarche débute avec le dépôt, par Sayona, d'un avis de projet prévu dans les prochains mois. Sayona souhaite procéder à une consultation sur le transport du minerai dans le cadre de l'avis de projet afin de considérer les préoccupations citoyennes dès le départ.
- Suite à l'avis de projet, le gouvernement dressera la liste des études et analyses qu'il souhaite recevoir dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement
- Par la suite, Sayona devra réaliser l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)
- Le gouvernement analysera la recevabilité de l'ÉIE. À cette étape, les différents ministères seront consultés. Si elle est recevable, deux processus seront mis en place parallèlement
 - Le BAPE (Consultation publique, audiences publiques)
 - L'analyse environnementale
- Une fois ces processus terminés, les deux instances soumettront leurs recommandations au ministre de l'Environnement et une décision gouvernementale suivra. (Émission du décret)
- Dépendamment des séries de questions qui seront soumises par le Gouvernement à l'étape d'analyse environnementale, le délai envisageable entre le dépôt de l'avis de projet et l'émission du décret est d'environ deux années
- C'est à l'étape de l'analyse de la recevabilité que les différents ministères sont consultés. Une fois la recevabilité obtenue et l'Étude d'impact sur l'environnement complétée, l'analyse environnementale porte plus sur l'acceptabilité sociale du projet, les conditions qui pourraient rendre le projet plus acceptable.

Sayona pourra utiliser quelques études ayant déjà été effectuées dans le cadre du projet initial notamment celle sur les suivis biologiques. Par contre, étant donné les changements importants au projet plusieurs autres études devront être refaites notamment la

modélisation sonore et la modélisation sur la qualité de l'air.

8.9. DEMANDE DE FINANCEMENT SESAT POUR ÉVALUATION DE L'ÉIE EN VUE DE DÉPOSER UNE MÉMOIRE

La Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) a manifesté son intérêt à participer à l'analyse de l'ÉIE du projet Authier pour les éléments relevant de son expertise. À cet effet, elle soumet au comité une demande de financement pour effectuer les travaux.

Dans un souci d'indépendance et de transparence, le Comité pourrait clarifier le mandat et recommander la SESAT auprès de Sayona. Le comité ne possédant pas de budget déterminé, les fonds servant au financement de l'étude seraient octroyés au comité par Sayona suite à une demande de celui-ci. Cette proposition est déjà accueillie favorablement par la minière.

Les membres sont unanimes quant à la nécessité d'une telle étude. La SESAT détient l'expertise et la crédibilité pour effectuer ce type d'analyse. Le comité soumettra la demande et recommandation le moment venu.

9. RESTAURATION DES SITES

La présentation vise le plan de restauration du site de Lithium Amérique du Nord. Celui du projet Authier Lithium devra être approuvé par le ministre avant l'émission du bail minier alors avant le début des opérations.

La réglementation exige que le site soit remis dans un état satisfaisant, c'est-à-dire une restauration visant à :

- éliminer les risques inacceptables pour la santé et assurer la sécurité des personnes;
- limiter la production et la propagation de contaminants;
- éliminer, à long terme, toute forme d'entretien et de suivi;
- état visuellement acceptable;
- remettre les parcs à résidus et les haldes à stériles) dans un état compatible avec l'usage futur.

Certains travaux, tant en phase exploratoire qu'en phase d'exploitation, nécessitent **un Plan de réaménagement et de restauration des sites miniers**

- Pour qu'un bail minier soit émis, un plan de restauration doit avoir été approuvé
- Le plan est révisé aux 5 ans, ce document est public
- Approbation par le ministre avant le début des activités minières
- Obligation tant et aussi longtemps que les travaux n'ont pas été réalisés à la satisfaction du ministre
- Versement préalable de la garantie financière dont le montant correspond aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus

Le plan doit contenir des mesures de réaménagement et de restauration pour de nombreux éléments. Des précisions sont apportés pour les éléments qui concernent le projet LAN :

- **Terrains contaminés**

- Étude de caractérisation du terrain
- Excavation et disposition des sols contaminés dans un site autorisé
- Relocalisation des sols affectés par les métaux dans le parc à résidus

Plan révisé en octobre 2022 et disponible sur Gestim

<https://gestim.mines.gouv.qc.ca/>

- **Bâtiments, infrastructures et équipements**

- Caractérisation environnementale complète afin d'assurer une gestion adéquate des matériaux
- Démantelés par un entrepreneur certifié (Béton, ciment, ect)
- Matériaux récupérables (acier, équipements, etc.) vendus sur les marchés de la récupération et de l'usager.
- Fondations en béton décontaminées, concassées et recouvertes d'une couche mort terrain et de terre végétale puisensemencée.
- Les chemins qui existaient déjà seront retournés à la municipalité de La Corne.
- Les chemins construits par LAN et qui ne seront plus requis seront scarifiés et remis en végétation.
- Les ponceaux et conduites non nécessaires seront enlevés pour rétablir en autant que possible l'écoulement naturel de l'eau.

- **Sécurisation des zones excavées (Le pit)**

- Parois de la fosse stabilisées par dynamitage et écaillage (retrait du roc fragilisé)
- Arrêt du pompage dans la fosse (selon les études hydrogéologiques, on peut présumer que le niveau d'eau se stabilisera au niveau du seuil de l'exutoire de la fosse vers le petit lac sans nom au sud)
- Une tranchée-levée (Bumper) de 3 m de hauteur du côté nord remplacera la pose d'une clôture (aucun entretien à perpétuité).
- Signalisation de sécurité au périmètre de la fosse.

- **Aires d'accumulation (stabilité physique et chimique)**

Halde à minerai, à terre végétale et à mort-terrain

- Nivelées puis recouverte de matières organiques et ensemencées.

Haldes à stériles

- Recouvrement des haldes de mort terrain et de terre végétale et re végétation par ensemencement hydraulique.
- Stabilité des hales assurée au fur et à mesure de l'exploitation, selon les critères de stabilité prescrits dans le Guide de restauration.

Parcs à résidus

- La surface des résidus recouverte de terre végétale et ensemencée hydrauliquement
- Le déversoir d'urgence agrandi et abaissé pour permettre à l'eau de s'écouler naturellement vers l'environnement
- Le parc n'est pas générateur d'acide donc pas de rejet contaminé dans la nature. Un suivi de la qualité de l'eau est effectué durant les 5 premières années

• **Ouvrages de captage des eaux**

- Le bassin d'eau de procédé sera traité par osmose puis vidé donc, techniquement elle sera pure.
- Des brèches seront faites dans les digues afin qu'il n'y ait plus d'accumulation d'eau.

• **Installations sanitaires**

- Tout matériau solide, liquide, pulpeux et boueux sera caractérisé et éliminé adéquatement.
- La fosse ainsi que le biofiltre du système de traitement des eaux usées domestique seront vidangés
- Les équipements seront retirés du sol et éliminés dans un site autorisé.

• **Produits pétroliers**

- Les réservoirs et la tuyauterie de surface et souterraine seront retirés.
- Les réservoirs seront soit vendus ou éliminés.
- La géomembrane de protection, la tuyauterie et les réservoirs non réutilisables seront éliminés en conformité avec la réglementation.

• **Matières résiduelles**

Matières résiduelles non dangereuses (Métal, bois, ect)

- Les matières pouvant être revalorisées ou recyclées, comme le métal, seront récupérées par un entrepreneur spécialisé.
- Les matières ligneuses non contaminées seront broyées, transformées en copeaux et réutilisées sur le site à titre d'amendement pour la restauration.
- Les déchets solides et domestiques seront d'abord entreposés dans des conteneurs puis acheminés vers un lieu d'enfouissement autorisé.

Matières résiduelles dangereuses

- La gestion des matières résiduelles dangereuses est réglementée.
- Aucune matière résiduelle dangereuse ne sera laissée au site minier LAN à la suite de sa fermeture.
- Les huiles usées, les produits chimiques, les explosifs, etc., seront retirés du site.

• **Suivi et entretien post-restauration (5 ans)**

Suivi et entretien de l'intégrité et de la stabilité des ouvrages (Digues, les piles de mort-terrain, les haldes à stériles)

- Intégrité des digues, des piles de mort-terrain et des haldes (absence d'érosion, tassement ou mouvement).
- Inspection par un spécialiste en géotechnique (6 fois par année) pour les cinq années suivant la restauration.

Suivi agronomique

- Inspections annuelles : condition des plants, reprise de la végétation, érosion, densité de la végétation, etc.
- Engrais de rappel au besoin.

Suivi environnemental

- Qualité de l'eau de l'effluent (10 ans). Des échantillons sont prélevés et doivent être conforme à la Directive 019 sur l'industrie minière https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/
- Qualité des eaux souterraines

A la fin des étapes de restauration, le site deviendra un terrain vagueensemencé. Les plus grosses infrastructures qui resteront seront la halde #3, le parc à résidu, la halde #2 et la fosse. L'ensemble du site seraensemencé (sauf la fosse).

Ce projet est accepté par le Ministère et est révisé à tous les 5 ans pour inclure les changements.

Le coût estimé pour la réalisation des travaux du site LAN est de 30 millions. Conformément à

la loi, cette garantie financière est déjà versée auprès du ministère.

Suite à la présentation, des questions sont soulevées et se retrouvent dans le document FAQ (Q38 à 41)

10. VARIA

Les membres discutent de la formule utilisée pour présenter les sujets.

Les sujets de la prochaine rencontre sont les suivis biologiques et la présentation de l'étude de faisabilité définitive (DFS)

Il est suggéré de recevoir les documents de présentation avant la rencontre pour des fins de préparation.

L'option d'utiliser une plate-forme collaborative pour y déposer les documents est envisagé.

Il est également suggéré que l'ordre du jour soit plus précis et détaillé.

11. FIN DE LA RENCONTRE

Mme Lina Dallaire remercie les membres de leur présence.

La rencontre prend fin, il est 15 h 40.

Approuvé

PARTICIPATION

Présences :

Bianca Galimi, communication et relations avec le milieu
Mélanie Benoit, conseillère en environnement Sayona

Valérie Pelletier, cheffe de bureau Sayona
Paul Martel, représentant Comité de citoyens du Lac-Legendre

Stéphane Bessette, administrateur Conseil régional en environnement de l'A-T
Yves Grafteux, directeur général Organisme de bassin versant du Témiscamingue

M. Réjean Richard, citoyen Municipalité de La Motte
Sylvester Trapper Première Nation Abitibiwinni

Robert Cloutier, administrateur CCICA
Mathieu Beaudry, conseiller aux affaires territoriales MERN, directeur régional de l'A-T

Mélanie Falardeau, directrice Service de l'aménagement du territoire MRC d'Abitibi
René Roy, représentant Comité de citoyens du Lac des Hauteurs

M. Jean-Paul Gosselin, conseiller Municipalité de Preissac
Anne Gauthier, agente de communication SADC Harricana

Éric Comeau, citoyen Municipalité de La Corne
Quitte à 13h57

Absences :

André Beauchemin, conseiller Municipalité de La Corne
Christine Martineau, directrice générale Mont Vidéo

Michel Gagnon, conseiller Municipalité de Barraute
M. Martin Roch, maire Municipalité de Saint-Mathieu

Paul Audet-Gagnon, citoyen Municipalité de La Motte
Ronald Brazeau Communauté du Lac-Simon

Marcel Masse, citoyen Municipalité de La Motte